

Ville à Ville

Dispositif « Ma Commune, Ma Santé »

Question initiale:

Toulouse – Octobre 2020

«Bonjour,

Toulouse souhaiterait recueillir les expériences des autres villes du réseau sur le dispositif « Ma Commune, Ma Santé ».

D'autres villes ont-elles du recul et combien d'assurés sociaux ont pu être bénéficiaires de ce service?

Comment les procédures d'appels d'offre ou relatives aux contraintes des marchés publics ont-elles été respectées ?»

Réponses adressées à Mme Dominique BOURGOIS, Directrice, Service Communal d'Hygiène et de Santé, Mairie de Toulouse, hygiene@mairie-toulouse.fr

Réponses des Villes-Santé

Limoges

Bonjour,

Après étude juridique réalisée par un avocat spécialisé, la Ville de Limoges n'a pas souhaité mettre en place ce dispositif sur son territoire.

Bien cordialement.

Bernard BERTIN, Direction de la Santé et des Solidarités, 05 55 45 97 02, 07 78 64 37 95

EVRY-COURCOURONNES

Bonjour,

Suite à votre interrogation au sujet du dispositif « Ma commune, Ma santé » par l'intermédiaire du réseau des villes santé, je vous transmets notre retour d'expérience de la mise en place de ce dispositif à Evry-Courcouronnes.

Le dispositif est mis en place depuis 2018 dans les 2 communes historiques (Courcouronnes et Evry ; création de la commune nouvelle Evry-Courcouronnes au 01/01/2019) par la mise à disposition d'une salle municipale pour la tenue des permanences et une mise en relation avec les CCAS/Directions de la Cohésion sociale .

Ci-après le nombre de bénéficiaires par année :

2018 : 22 contrats signés pour Evry et 37 pour Courcouronnes.

2019 : 36 contrats signés pour Evry-Courcouronnes, dont 12 ACS.

Profils des personnes bénéficiaires en 2019 : 17% ont moins de 30 ans, 31% ont entre 30 et 50 ans, 52% ont entre 50 et 80 ans

Rythme des permanences en 2019 : En fonction de la demande, une à deux si nécessaire permanence par mois

Point fort du dispositif (au-delà de la plus-value première des tarifs attractifs car mutualisés) : La proximité des administrés avec leurs conseillers MCMS grâce à des RDV individuels permettant une écoute et un engagement mutuel et réel. Un échange conseiller, créateur de valeur : échange basé sur la confiance et l'humanité, en privilégiant la relation humaine à la relation « marchande ».

Point de vigilance : Nécessité d'un appui de la ville, notamment par ses services « santé » et « social », pour communiquer sur le dispositif auprès des habitants.

Concernant votre interrogation sur les procédures d'appels d'offre et contraintes des marchés publics, nous n'avons pas eu à mettre en place ces procédures mettant uniquement à disposition des salles municipales pour la tenue des permanences.

En espérant avoir répondu à vos questions, je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations.

Très bonne fin de journée.

Cécile SANTO, Coordinatrice Atelier Santé Ville, DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE, DGA SOLIDARITES ET INNOVATION SOCIALE, 01 60 91 07 44 - 06 42 94 44 20, cecile.santo@evrycourcouronnes.fr

Valence

Bonjour,

La Ville de Valence par l'intermédiaire de son CCAS a souhaité mettre en place une mutuelle communale solidaire via le dispositif « Ma Commune, Ma Santé »

Aussi, depuis octobre 2018, une convention a été signée avec l'association ACTIOM.

L'objectif de ce partenariat est de proposer à ses habitants, commerçants, artisans, agriculteurs ou professionnels installés dans la commune, aux agents municipaux et du CCAS de Valence, des contrats collectifs et mutualisés à prix préférentiels auprès des mutuelles.

L'association informe également les personnes sur toutes les questions concernant la protection sociale, l'assurance de personnes à titre individuel et collectif.

De plus, la commune met à la disposition de l'association ACTIOM, un bureau où tenir ses permanences. En 2019, ce sont 113 Valentinois qui ont été reçus.

En espérant avoir répondu au mieux à votre interrogation.

Cordialement

Nadia AFTISSE, Assistante de direction, Direction Santé Publique, 04 75 79 21 39